

**Réaction des syndicats à la Communication de la Commission européenne intitulée «Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable»  
(COM (2013) 92 final)**

Nous accueillons favorablement la Communication de la Commission, que nous considérons comme un document opportun, qui témoigne de la volonté de l'UE de mettre en place une approche proactive et intégrée au débat mondial sur le développement durable et inclusif. Le texte reconnaît qu'un cadre stratégique unifié est nécessaire en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté et la durabilité, ce que le mouvement syndical appelle de ses vœux depuis longtemps. Cette approche constate que nous traversons actuellement des crises multiples, ce qui exige un changement radical au niveau de la «gouvernance mondiale» en matière de politiques de l'emploi, de travail décent, de protection sociale, de schémas de consommation et de production, de redistribution à l'ensemble de la société, de transition juste vers des économies qui privilégient l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources. C'est une approche qui ne peut s'appuyer sur les seuls mécanismes du marché, les marchés n'étant pas aptes à promouvoir une croissance inclusive et durable. Une approche intégrée doit reposer sur des cadres responsables, basés sur des normes internationalement approuvées, sur le dialogue et la justice fiscale, afin d'éradiquer la pauvreté tout en développant une économie durable.

Nous nous réjouissons de travailler avec la Commission, les États membres et les député(e)s européens pour faire évoluer cette approche intégrée. Voici, de manière plus détaillée, la position du mouvement syndical sur l'approche proposée par l'UE.

1. Tout d'abord, nous saluons le fait que la Commission intègre le travail décent et la protection sociale parmi les éléments prioritaires du cadre global et qu'elle mentionne la participation des partenaires sociaux vis-à-vis de l'appropriation par les pays et de l'obligation de rendre des comptes. Nous pensons que cette approche pourrait rectifier certaines défaillances des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais cela demande une forte volonté politique;
2. Nous appelons la Commission à inclure explicitement le dialogue social lorsqu'elle se réfère aux principaux moteurs du développement et aux mécanismes fondamentaux qui le soutiennent. Le dialogue social entre les travailleurs/euses et leurs organisations, et entre les employeurs et leurs organisations, bilatéralement et avec les acteurs gouvernementaux dans le cadre d'un forum tripartite, est l'instrument indispensable de la redistribution, de l'égalité, de l'équité, de l'obligation de rendre des comptes et de l'appropriation

démocratique. Le dialogue social doit être perçu comme un instrument incontournable pour lutter contre le problème persistant de la pauvreté au travail et de l'économie informelle;

3. Nous nous félicitons que la Communication mentionne la protection sociale et, plus précisément, les socles de protection sociale destinés à assurer un «niveau de vie plancher», de même que nous approuvons les objectifs fixés en faveur d'un accès égal et universel à la protection sociale (en élargissant notamment la couverture aux travailleurs/euses informels), ce qui montre bien la reconnaissance à l'égard de l'important travail réalisé à l'OIT (en particulier la Recommandation 202 de l'année passée); nous demandons que la mission de l'OIT se poursuive afin de continuer la mise en œuvre des socles de protection sociale;
4. Nous soutenons le caractère universel du futur cadre prévu par le texte: mettre fin aux disparités entre les pays du Nord et les pays du Sud, encourager l'éradication de la pauvreté et le développement durable, ce qui implique des responsabilités pour tous les pays. C'est pourquoi nous souhaitons que les priorités identifiées figurent également parmi les caractéristiques principales de la stratégie Europe 2020 rénovée, qui met en avant la création d'emplois de qualité, une protection sociale et un dialogue social efficaces, la transition vers une économie qui favorise l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources;
5. En ce qui concerne la politique de coopération au développement de l'UE, nous renouvelons notre préoccupation vis-à-vis de l'importance du soutien accordé aux pays les moins avancés (PMA), suite au programme pour le changement de l'UE. Les économies émergentes, dans lesquelles vivent la plupart des pauvres à l'échelle mondiale, n'apparaissent pas parmi les bénéficiaires potentiels des programmes de coopération au développement de l'UE, et nous considérons que cela va à l'encontre du caractère mondial du cadre général, qui repose sur les défis mondiaux. La «différenciation» des pays ne devrait pas se traduire par une baisse du soutien à la coopération à la société civile dans les pays à revenu intermédiaire. Au contraire, les politiques de développement de l'UE devraient seconder plus fermement la société civile, qui est un instrument indispensable de lutte contre les inégalités;
6. Nous applaudissons la référence à une approche du développement axée sur les droits humains, dans l'objectif de réduire les inégalités. Nous pensons que ce devrait être le principe de base du futur cadre général, qui vise à l'autonomisation des personnes, à l'obligation institutionnelle de rendre des comptes, et qui repose sur des normes de droits humains approuvées au niveau international;

7. Nous notons la reconnaissance de la discrimination et de la violence dont les femmes sont victimes. Le mouvement syndical international défend depuis longtemps l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et se félicite de l'accent mis sur la nécessité de prendre des mesures en la matière. Il salue les initiatives de l'UE sur l'intégration de l'égalité des genres et des droits des femmes, notamment la protection et la promotion des droits sexuels et génésiques, ainsi que son soutien à cette dernière;
8. Nous adhérons également à la définition des objectifs mondiaux, parmi lesquels nous donnerions la priorité au travail décent et à la protection sociale, et nous souscrivons à la proposition de développer des objectifs nationaux qui respectent les différences de contexte et d'appropriation des pays. Nous pensons que cela nécessite une nouvelle stratégie européenne de développement durable, qui soit liée aux stratégies et aux plans d'actions nationaux. Il est toutefois proposé de continuer d'appliquer une approche sectorielle au niveau européen;
9. Les principes définis dans la Communication au sujet des objectifs mondiaux doivent être intégrés à l'ensemble des politiques et des actions de l'UE pour renforcer les clauses horizontales du Traité européen (articles 8-11, TFUE). Les objectifs de travail décent et de protection sociale au niveau international doivent également être appliqués dans l'UE. Il faut pour ce faire renforcer, d'une part, les objectifs sociaux et d'emploi de l'UE, en particulier en ce qui concerne le niveau de chômage et les travailleurs/euses pauvres et, d'autre part, reconnaître davantage l'importance de services publics accessibles et abordables, dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du semestre européen. Mais nous voyons bien que, au contraire, l'Examen annuel de la croissance et les recommandations actuelles spécifiques aux pays réclament une déréglementation accrue du marché du travail et la libéralisation des services publics. La position de l'UE est tout à fait incohérente et il faut remédier à cela;
10. Nous sommes favorables à la volonté d'utiliser des indicateurs spécifiques en lien avec les objectifs. Indispensables pour lutter contre les inégalités, ces indicateurs doivent privilégier des systèmes d'imposition (notamment la lutte contre les paradis fiscaux) et des mécanismes de redistribution justes et progressifs, le niveau d'emploi, les taux de dépenses publiques pour le secteur social, le salaire minimum, le champ d'application des négociations collectives et du dialogue social, les conventions et les normes de l'OIT et la démocratie industrielle;

11. De manière plus générale, nous soutenons fortement l'élaboration de méthodes de mesure alternatives, qui vont au-delà de l'utilisation du PIB, notamment les mesures «qualitatives» telles que «l'indice de bien-être» ou l'indice de développement humain. Nous proposons la création d'un Groupe international indépendant sur le développement durable, chargé de mettre au point ces indicateurs (comparables au GIEC en termes de structure et de rigueur). Les syndicats, en tant que partenaires sociaux, peuvent participer de façon constructive à l'élaboration de ces indicateurs;
12. Nous notons avec satisfaction, même si cela est encore très général à de nombreux égards, l'importance que la Communication accorde à la justice sociale, à la création d'emplois et à la transition juste vers une économie qui privilégie une utilisation efficace de l'énergie et des ressources. Nous insistons toutefois sur la nécessité de disposer d'un cadre mondial basé sur les normes, notamment les normes de droits humains existantes (y compris les normes liées au travail et au genre) et les normes relatives à l'environnement et au développement (principes de Paris, Accra et Busan). Ce cadre doit être associé à des mécanismes indépendants et contraignants qui exigent de rendre des comptes, afin que les partenaires du développement soient tenus de respecter leurs engagements;
13. Nous regrettons fortement que la Communication ne mentionne pas plus la cohérence politique. Il s'agit en effet d'un point capital pour éviter les conséquences non désirées et veiller à ce que toutes les politiques de l'UE aspirent à atteindre les objectifs fixés. Sans cohérence politique, on risque de laisser de côté des aspects essentiels tels que l'incidence des politiques et des échanges commerciaux internationaux sur le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Il convient de noter que la question de la cohérence politique a déjà considérablement attiré l'attention de l'OCDE/CAD et que d'autres organismes ont souligné l'importance de la cohérence politique et de son impact positif sur le développement. C'est pourquoi nous préconisons vivement le renforcement des mécanismes institutionnels, afin de garantir la mise en œuvre et le suivi de la cohérence politique en matière de développement durable, aussi bien au niveau de l'UE que des Nations Unies, ce qui contribue à l'instauration d'une nouvelle gouvernance mondiale;
14. Pour finir, la Communication est assez discrète sur le financement du cadre nécessaire pour atteindre les nouveaux objectifs mondiaux de développement. À ce stade, nous rappelons



qu'il est indispensable que tous les pays mettent en place des systèmes d'imposition justes et progressifs, et nous appelons une nouvelle fois à l'application d'une taxe mondiale sur les transactions financières, qui permettra en grande partie de financer le développement à l'avenir. Nous espérons contribuer de nouveau à l'élaboration de la politique de l'UE dans ce domaine.



*Le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) est une initiative de la CSI regroupant des organisations syndicales affiliées, des organisations solidaires (OS), les représentants des organisations régionales de la CSI, les Fédérations syndicales internationales (FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)*



*The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN), an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC)*